



Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Rapport d'activité

2015



Office de l'Environnement de la Corse – Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio
BP 50 014 – La Rondinara – 20169 BONIFACIO – Tel : 04 95 45 04 00 – Fax : 04 95 72 30 30
www.oec.fr / www.rnbb.fr

L'Office de l'Environnement de la Corse, à travers son département « Espaces marins et littoraux protégés » (E.M.L.P.), a pour mission de gérer trois territoires complémentaires : la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone et les acquisitions du Conservatoire du littoral des cinq communes concernées : Monacia d'Aullène, Pianotolli-Caldarello, Figari, Bonifacio et Porto-Vecchio.

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (R.N.B.B.) a été créée le 23 septembre 1999. Elle couvre 79 640 hectares.

Essentiellement marine, la R.N.B.B. comprend néanmoins plus de 180 ha terrestres, articulés autour de trois étangs – Pisciu Cane, Testarella et Ventilegne - et d'îlots marins à forte valeur patrimoniale.

Trois niveaux de protection sont définis par le décret de création de la réserve naturelle. Dans le périmètre général, 12 300 ha sont classés en zones de protection renforcée et 1 130 ha en zones de non prélèvement.

La Réserve Naturelle des îles Cerbicales complète ce territoire par la protection depuis 1981 de la partie terrestre des îles de l'archipel des Cerbicales.

En tant que gestionnaire de ces territoires, les missions de l'Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.) couvrent trois objectifs indissociables : protéger les milieux naturels, les espèces végétales et animales, gérer le territoire et sensibiliser les usagers.

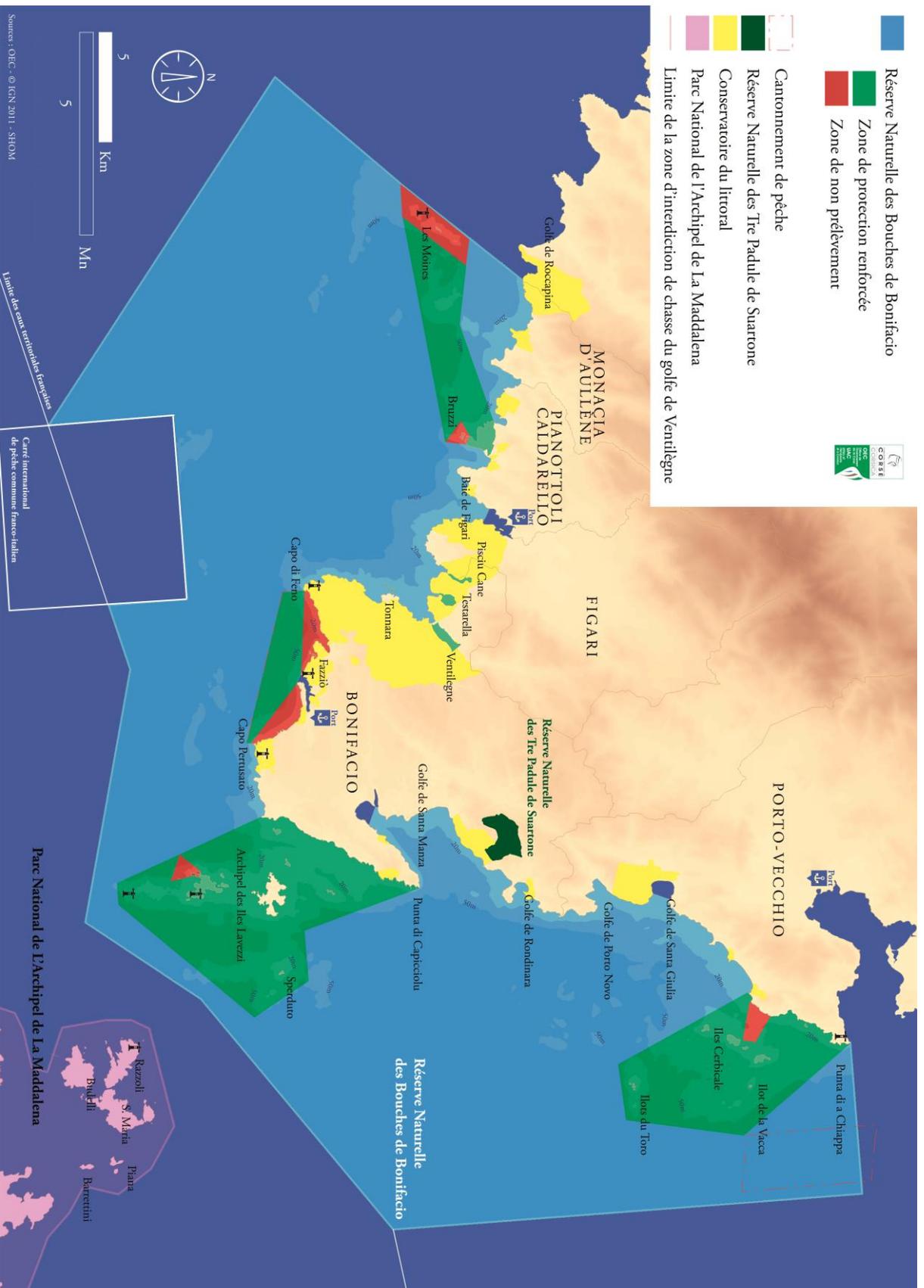
Moyens humains et financiers

En 2015, le département « E.M.L.P. » représentait 35 agents répartis en quatre unités opérationnelles : surveillance / suivis scientifiques / communication et réglementation et relations internationales / façade littorale.

La mise en œuvre de certaines actions au sein de la R.N.B.B. implique parfois d'autres services de l'Office de l'Environnement de la Corse, à l'instar des départements « opérations Hyperbares », « Interventions techniques » ou du « Conservatoire botanique National de Corse ».

Le budget engagé en 2015 du département « E.M.L.P. » en termes d'actions (y compris fonctionnement général concernant la gestion des espaces protégés gérés par l'O.E.C.) se monte à fonctionnement 124 049 euros (fonctionnement) et à/ investissement 335 750 euros (investissement),

Le montant du budget mandaté s'élève à 470 290 euros (fonctionnement général), 27 805 euros (actions) et 14 067 euros (investissement).



RESPECT DE LA REGLEMENTATION

1 147 missions de surveillance ont été conduites sur le territoire de la R.N.B.B. en 2015 (1 056 en 2014), essentiellement à l'aide de **moyens nautiques** (721), le reste des missions (426) s'étant déroulées depuis la terre.

22 missions communes se sont déroulées dans le cadre d'une convention liant l'O.E.C. à la **Marine Nationale** pour l'accès aux sémaphores.

Une augmentation des missions conjointes (19 en 2015) menées dans le cadre de la convention liant l'O.E.C. à l'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.)** ont permis de consolider l'effort de surveillance de la R.N.B.B., notamment concernant la police de la pêche maritime de loisir, la circulation des véhicules et des personnes, ou le transfert de tortues marines *Caretta caretta* vers le centre de soin de l'Asinara.

32 missions hyperbares de surveillance (148 en 2014) de l'activité des clubs de plongée sous-marine ont également été réalisées afin de s'assurer du respect de la réglementation de la réserve naturelle et de l'application de la charte de bonne conduite signée par l'ensemble des clubs locaux. **Aucune infraction, ni comportement contraire à la charte**, notamment concernant le nourrissage, n'ont été constatés.

En application de l'arrêté préfectoral n°2014127-003 du 7 mai 2014 portant réglementation de la pêche maritime de loisir dans la R.N.B.B., des permanences ont été assurées par des agents commissionnés et assermentés afin de permettre aux usagers de la réserve naturelle d'effectuer **une déclaration préalable à la pratique de la pêche maritime de loisir** dans celle-ci. Près de **3 300 déclarations** ont été effectuées en 2015.

Procédures pénales

27 procédures relatives à des infractions ont été engagées en 2015 : 4 procès-verbaux (trois pour pêche interdite et un pour utilisation en plongée d'un appareil respiratoire sans autorisation préfectorale dans une zone de non prélèvement), **19 timbres-amendes** (principalement pour bivouac ou circulation hors des sentiers balisés), ainsi que **4 rapports de constatation d'infractions**, procédure applicable lorsque des éléments constitutifs d'une infraction sont relevés sans qu'aucun responsable présumé n'ait été appréhendé.

La mise à jour des bases de données relatives aux **procédures pénales** s'est poursuivie afin d'améliorer les échanges continus avec le parquet et assurer le suivi des procédures.



En 2015, deux tortues blessées ont été transportées dans le centre de soin des animaux marins de l'Asinara.

DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Le 3 décembre 2015, le tribunal administratif de Bastia a annulé l'arrêté préfectoral n°2014127-003 du 7 mai 2014 portant réglementation de la pêche maritime de loisir dans la R.N.B.B., suite à un recours engagé par l'Association bonifacienne de défense de la pêche de loisir, pour non-respect du principe de parallélisme des formes.

Le jugement considère que les modifications apportées aux conditions d'exercice de la pêche ont été suffisamment importantes pour nécessiter le respect des procédures de consultation et de publicité prévues par l'article R.332-14 du Code de l'environnement qui dispose que la modification de la réglementation d'une réserve naturelle nationale fait l'objet des mêmes modalités d'enquête et de consultation et des mêmes mesures de publicité que celles qui régissent les décisions de classement, en l'occurrence le décret du 23 septembre 1999 portant création de la R.N.B.B.

Ces éléments témoignent une nouvelle fois de la nécessité de procéder à un « toilettage » du décret de 1999, qui soulève encore d'importantes problématiques d'interprétation sur le fond. La D.I.R.M. a saisi les services juridiques des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie pour avis sur la légitimité de renouveler l'arrêté réglementant la pêche maritime de loisir au sein de la R.N.B.B.

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT

Entretien des espaces terrestres

Les **missions d'entretien menées sur les parties terrestres de la R.N.B.B.** en 2015 comprennent notamment le ramassage des macro-déchets avant et après la saison, le nettoyage des zones les plus fréquentées pendant la période estivale et le remplacement de la signalétique ou des aménagements destinés à la canalisation du public détériorés.

Parmi les différentes actions menées sur le territoire, on peut relever en 2015 l'entretien des cimetières de l'île Lavezzu trois fois par an, ainsi qu'une opération de nettoyage conduite avec la S.N.S.M. et le collège de Bonifacio.

Opérations hyperbares

Concernant les aménagements sur la partie maritime de la R.N.B.B., **412 plongées pour mener des opérations hyperbares** ont été réalisées afin de permettre:

- l'inspection visuelle trimestrielle des balisages mis en place par la D.D.T.M. ;
- la gestion des bouées des plans de balisage ;
- la gestion des bouées de mouillages organisés ;
- la mise en place et le retrait du ponton de débarquement pour les bateliers sur Lavezzu ;
- la mise en place et le retrait du ponton réservé aux services de l'O.E.C. sur le site de La Rondinara.

Enfin, 7 interventions sous-marines ont également été consacrées à la **récupération de matériels professionnels de pêche** (filets, palangres, nasses) à de grandes profondeurs, afin de supprimer leur impact sur l'environnement.



© Bonnenfant/OEC

Les cimetières de l'île Lavezzu sont nettoyés régulièrement par les agents de la R.N.B.B..



© G.Pergent/Université de Corse

La R.N.B.B. abrite 11 000 ha d'herbiers de posidonie.

Plans de balisage

L'objectif des plans de balisage est de limiter l'impact du mouillage d'un grand nombre d'unités de navigation sur l'habitat prioritaire « herbier à posidonies » *Posidonia oceanica*.

Elaborés en concertation avec la commune de Bonifacio, la D.D.T.M. et les services de la Préfecture Maritime de Méditerranée, des arrêtés municipaux et préfectoraux fixent l'organisation du mouillage autour de l'île Lavezzu et dans les baies de Piantarella et Rondinara par un périmètre d'interdiction de mouillage (ancrage, amarrage, stationnement géostatique) et des zones d'ancrage autorisé permettant aux plaisanciers

de mouiller à l'abri des vents dominants et sur un substrat essentiellement sableux.

Les arrêtés définissent aussi des zones de baignades non surveillées où la navigation et le mouillage des engins immatriculés sont interdits. Des chenaux d'accès permettent néanmoins le débarquement sur les plages.

La mise en œuvre de ces plans de balisage nécessite **l'installation de 171 bouées jaunes de signalisation** qui doivent être mises en eau et hors d'eau avant et après la saison estivale. La remise en place ou le remplacement de bouées dégradées ou arrachées par un fort coup de vent a nécessité **52 interventions d'urgence**.

Mouillages organisés

53 bouées sont en place afin de permettre l'amarrage sans ancrage des bateliers professionnels autour de l'île Lavezzu.

Concernant **les sites de plongée**, le site du Pelu a été équipé dès 2005 de 4 corps-morts permettant d'éviter l'ancrage sur le site.

L'expérience acquise sur ce site a permis d'acquérir un savoir-faire, désormais étendu à d'autres sites. Sur cette base, six corps-morts équipent quatre autres sites de plongées autour de l'île Lavezzu (figure 2) et **12 bouées de mouillage** ont été installées fin 2013 sur le site de La Vacca.

Chaque année, des bouées de signalisation délimitant les zones autorisées à l'ancrage sont mises en place.

© Desanti/OEC



SUIVIS SCIENTIFIQUES

Suivis en milieux terrestres

En 2015, différents suivis scientifiques prévus dans le plan de gestion 2007-2011 de la R.N.B.B. ont été poursuivis sur les espaces terrestres, notamment la **surveillance des populations nicheuses** de plusieurs espèces d'oiseaux :

- le **puffin cendré** *Calonectris diomedea diomedea* (113 nids contrôlés pour le contrôle du succès de reproduction estimé à 0,72 sur l'île Lavezzu) ;
- la **sterne pierregarin** *Sterna hirundo* (29 couples estimés) ;
- le **faucou pèlerin** *Falco peregrinus* (2 nids) ;
- le **goéland d'Audouin** *Ichtyaetus audouinii* (aucune observation de nidification) ;

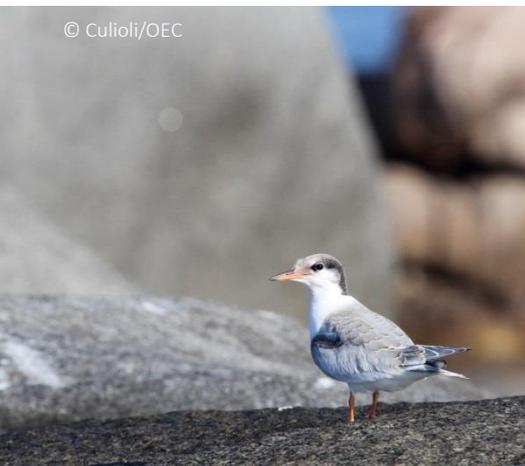
- **l'aigrette garzette**

Egretta garzetta (9 nids comptabilisés sur l'îlot de Pitricaghjosa).

Une première observation de nidification de **Tadorne de Belon** *Tadorna tadorna* devra être confirmée en 2016.

Le **suivi de l'occupation par deux espèces de chiroptères**, le **murin de Capaccini** *Myotis capaccinii* et le **minioptère de Schreiber** *Miniopterus de Schreibersii* du gîte de transit de Sdragunata a été renouvelé du 10 octobre au 15 décembre 2015. Un pic d'abondance de près de 700 individus a ainsi été observé le 6 novembre.

© Culioli/OEC



53

naissances de sternes pierregarin *Sterna hirundo* estimées entre mai et juillet 2015

Le **suivi mensuel du recouvrement de onze plages de la R.N.B.B.** par les banquettes de posidonies *Posidonia oceanica*, a été conduit pour la quatrième année consécutive. L'analyse des données acquises confirme la difficulté d'établir un modèle prévisionnel de dépôt des banquettes sur les plages, les profils mensuels de présence des banquettes présentant de grandes variations lors de ces quatre années d'étude. Conformément aux préconisations du Conseil Scientifique de la R.N.B.B., le suivi sera poursuivi sur le long terme.

Suivis en milieu marin

Concernant les **espèces marines**, plusieurs suivis ont également été poursuivis sur le territoire de la R.N.B.B. en 2015.

La mise en œuvre d'un protocole simple de **suivi de la nécrose des colonies de gorgones pourpres *Paramuricea clavata*** a concerné les sites du Pellu, du sec des Lavezzi (-22 m. max.) et du Toro (-23 m). Les taux de nécrose variables observés pourraient être mis en corrélation avec les données issues des capteurs de température à proximité. Une comparaison avec les données précédentes (1998) sur le site du Pellu semble également témoigner d'une baisse de la densité du nombre de colonies, passée de 25 à 18 individus/m², restant à confirmer par la poursuite du suivi.

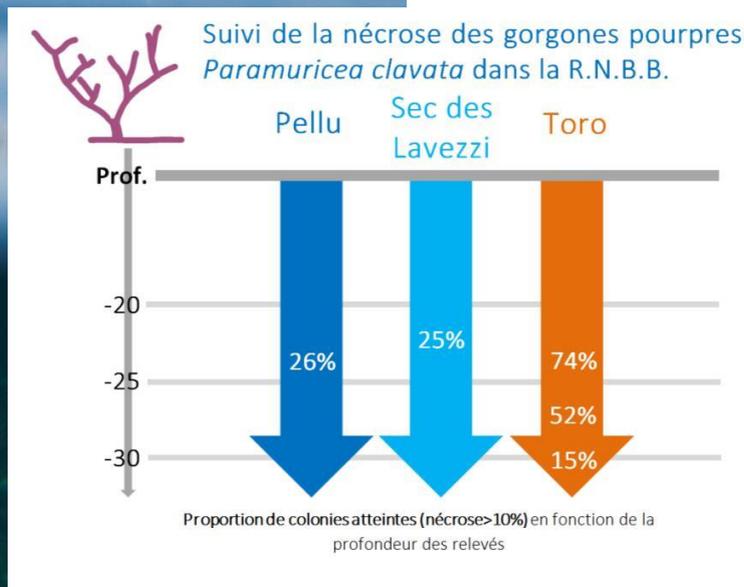
Un **suivi de la faune ichtyologique *in situ*** a été mis en œuvre sur trois sites de niveaux de réglementation différente, Calasciumara (périmètre général), Becchi (zone de protection renforcée) et de la Pyramide (zone de non prélèvement). Outre le protocole appliqué précédemment sur un certain nombre de points fixes circulaires de 100 m², une **expérimentation pour un relevé par transect** de 50 mètres de long et 2 mètres de largeur a également été menée sur les trois sites. L'analyse des données 2015 et antérieures montre une **augmentation progressive de la biomasse** (kg/ha) dans les trois zones étudiées avec différents niveaux de réglementation,

particulièrement marquée depuis 2010 pour le site de Calasciumara (périmètre général).

Un **suivi de la population de mérou brun *Epinephelus marginatus*** a permis de recenser environ 45 individus sur le site du Pellu (Lavezzi). Les données ont été intégrées par le Groupe d'Etude du Mérou (G.E.M.) à une **modélisation regroupant plusieurs aires marines protégées** (La Ciotat, Scandola, Port Cros...).

Le **suivi de la dynamique des populations d'oursins comestibles *Paracentrotus lividus*** sur le site de la Tonnara-Ventilegne (Bonifacio) a été initié par l'**expérimentation d'un nouveau protocole d'échantillonnage**

utilisant un relevé photographique permettant d'estimer l'abondance des oursins adultes en limitant les coûts.



Une estimation de la pêche professionnelle et récréative de l'espèce menée en parallèle a permis de recouper les données acquises lors de ces deux suivis. Le stock d'oursins consommables (≥ 50 mm) dans la zone étudiée, la plus exploitée, semble être resté relativement stable entre 2011 (environ 923 000 individus) et 2015 (environ 825 000).

Lors de sa tenue le 18 décembre, le **Conseil Scientifique de la R.N.B.B.** a ainsi conclu sur la capacité pour les populations d'oursins comestibles *Paracentrotus lividus* du site étudié à supporter la pression maîtrisée de la pêche.

Toujours pour le milieu marin, **l'acquisition des données de températures en quatre points de la R.N.B.B.** à des profondeurs définies (- 11, - 25, - 35 et - 42 mètres) a été poursuivie, ainsi que leur intégration à la plateforme TMEDNET qui cumule des données à l'échelle méditerranéenne. A noter que pour tous les sites analysés, les températures enregistrées pour l'année 2015 sont exceptionnellement élevées (par exemple, la température moyenne à 11 mètres de profondeur aux Lavezzi a atteint 25°, bien au-delà des 23 ° observés en 2010 et 2011).

Suivis de la fréquentation

Plusieurs suivis ont également été réalisés afin d'estimer la fréquentation de la R.N.B.B. :

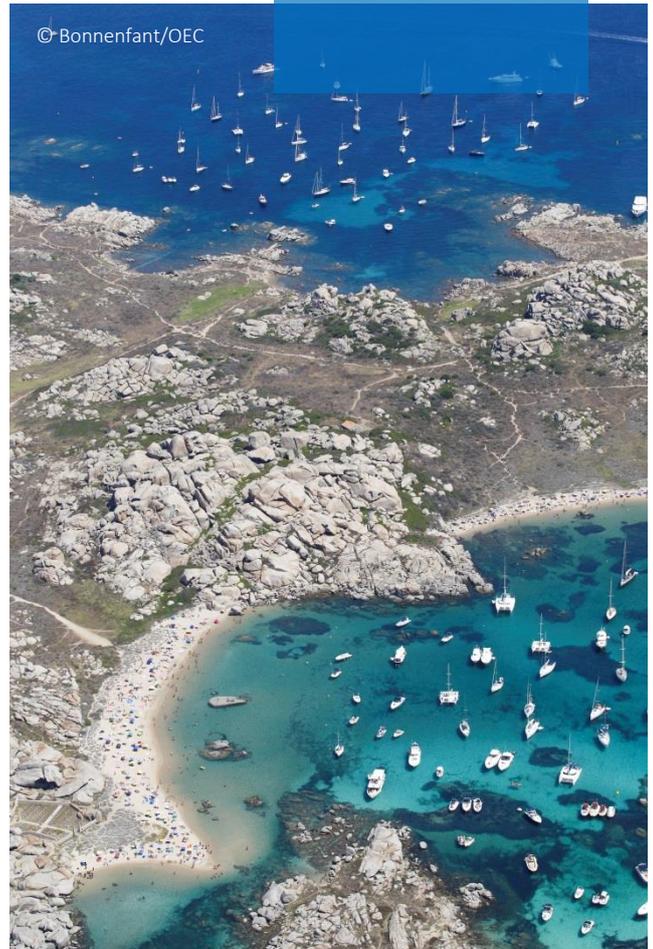
- le **suivi pour la période estivale de la fréquentation terrestre et maritime par comptage visuel et automatique (écocompteurs) de l'île Lavezzu** a été réalisé. Pour l'année 2015, on estime à près de **250 000 le nombre de visiteurs ayant débarqué sur l'île Lavezzu**, ou ancré à proximité, 74% d'entre eux ayant utilisé les navettes journalières, 14% les bateaux restaurants et 12% un bateau de plaisance.

Le détail de la **fréquentation en avant saison** (du 1er avril au 15 juin) selon les données météorologiques permet d'estimer qu'entre 2 700 et 5 500 personnes ont été débarquées sur l'île par les bateliers à l'aide de semi-rigides, soit ¼ de la fréquentation en avant saison et de 1 à 3% de la fréquentation annuelle.

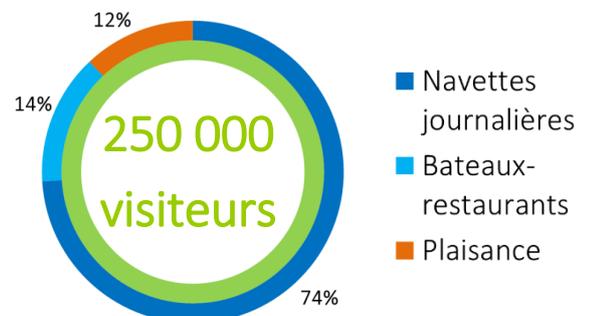
Concernant la **fréquentation nautique aux abords de l'île**, 43 journées de comptage ont permis de recenser 2 387 bateaux ancrés dans l'une des cinq zones autorisées. Par extrapolation, l'estimation du nombre d'ancrage en 2015 dépasse ainsi les **4 200 bateaux** ;

- le **suivi de la fréquentation nautique de l'archipel des Lavezzi** a fait l'objet de 31 comptages supplémentaires, permettant d'évaluer la fréquentation de l'archipel à 9 300 bateaux entre le 1er juin et le 15 août pour une estimation totale de **14 000 ancrages dans l'archipel des Lavezzi** en 2015 ;

Près de 185 000 passages ont été enregistrés par les écocompteurs de l'île Lavezzu en 2015, essentiellement durant les mois de juillet et août (60 % des débarquements annuels).



Fréquentation Lavezzu 2015



- **4 journées de comptage global de la fréquentation** de la R.N.B.B. ont été réalisées de 14h à 18h entre le 1er juin et le 15 août. Ainsi, près de 1 825 bateaux ont été comptés le 12 août, journée de plus forte fréquentation parmi les quatre, pour un total de **22 000 visiteurs estimés** (plaisance et plages), dont 4 500 sur l'île Lavezzi, 3 000 à Palombaggia et 1 500 à Rondinara.

Autres missions

En dehors de ces missions, plusieurs **opérations ont été conduites en collaboration avec des partenaires extérieurs**, notamment l'**Université de Corse** pour l'évaluation du plan de gestion 2007-2011, l'**Institut Méditerranéen d'Océanologie (I.M.O.)** pour une participation au programme « Gestion des ECOsystèmes MEDiterranéens » (GECOMED), l'accompagnement d'une mission d'inventaire sur l'archipel des Lavezzi, ainsi que la poursuite d'une base de données communes concernant les populations de puffin cendré *Calonectris diomedea* entre les parc nationaux de Port-Cros et des Calanques, la Réserve Naturelle des îles Finocchiarola et la R.N.B.B., dans le cadre des **Petites îles Méditerranéennes (P.I.M.)**, ou la participation à l'Assemblée Générale du **Groupe d'Etude du Mérou (G.E.M.)**.



L'abondance relative de la girelle paon *Thalassoma pavo* par rapport à celle commune *Coris julis* est l'un des 6 suivis définis comme prioritaires pour observer l'incidence du réchauffement climatique dans la R.N.B.B.

Des **propositions de mise en place de programmes de surveillance des espèces exotiques envahissantes (E.E.E.) et indicatrices du changement climatique (E.C.C.)** ont été formulées auprès du Conseil Scientifique. Une liste évolutive de **27 E.E.E. prioritaires** pour un suivi a été ajustée et validée par ce dernier. Un programme de surveillance par la **mise en place de protocoles simplifiés** et intégrés aux suivis scientifiques déjà menés dans la R.N.B.B. a également été proposé, comme l'intégration du poisson flûte ou cornette à taches bleues *Fistularia commersonii* dans les protocoles d'échantillonnage des suivis de la pêche artisanale ou de loisir, ainsi qu'une liste des E.E.E. pouvant être l'objet de remontées d'information par les différents usagers (pêcheurs, plongeurs...). Enfin, **un transect vidéo** a été réalisé entre 0 et 35 mètres de profondeur sur le site du Toro, initiant la mise en place de transects permanents sur 3 sites (Cerbicale, Lavezzi et Moines).

Concernant **les espèces indicatrices du changement climatique (E.C.C.)**, une **liste d'indicateurs adaptés à la R.N.B.B.**, facilement intégrables à 14 suivis à long terme déjà mis en œuvre, a également été présentée au Conseil Scientifique. En conclusion, **six suivis ont été définis comme prioritaires** pour les prochaines années, concernant notamment la vitalité des encorbellements à *Lithophyllum lichenoides*, l'indice d'abondance de la girelle paon *Thalassoma pavo* et l'abondance relative avec la girelle commune *Coris julis*, le suivi des zones

d'accumulation de *Vellela vellela* ou le comptage visuel des E.E.E. et E.C.C. listées.

Enfin, une [mission de suivi de la faune ichthyologique du Parc National de l'Asinara](#) a été menée en collaboration pour la quatrième année, donnant lieu à la production d'un rapport.

COMMUNICATION

Relations avec les médias

La R.N.B.B. a bénéficié en 2015 d'une [importante couverture médiatique dans la presse](#), avec la parution d'une trentaine d'articles qui lui étaient consacrés dans diverses publications, principalement régionales (Corse-Matin, Journal de la Corse, A Vusgi...). La réserve naturelle a notamment été mise en avant dans un article d'une dizaine de pages paru dans « L'Express » de la semaine du 7 au 12 août 2015.

Une [dizaine de reportages](#) a également été réalisée et diffusée pour des émissions régionales et nationales, parmi lesquelles « Orizonti », « Made in Corsica », « Corsica Sera » (Via Stella) ou le journal de 13H, « Reportages » (TF1), « Thalassa » ou « Météo à la carte » (France 3).

Le tournage d'une séquence pour l'émission « **Des racines et des ailes** » (France 3) a nécessité une importante préparation, suivie d'une semaine de tournage. Ce travail a permis de proposer des sujets novateurs permettant de mettre en avant l'ensemble des missions portées par l'O.E.C. dans les Bouches de Bonifacio, notamment à travers la R.N.B.B. dans le contexte du G.E.C.T.-P.M.I.B.B. Diffusée le 4 novembre, l'émission a été suivie par près de **3 millions de téléspectateurs**.

Enfin, le contenu relatif à la R.N.B.B. du **Bloc Marine 2016** (éditions Figaro Nautisme) a été actualisé.

Edition d'outils de communication

Comme chaque année, un important travail d'information et de sensibilisation du public sur le périmètre de la R.N.B.B. s'est poursuivi en 2015, avec notamment l'édition et la [diffusion de brochures](#) (près de 50 000 exemplaires tous types

confondus) sur la réglementation générale, la pêche maritime de loisir, les sentiers du littoral ou les plans de balisage.

Le silène velouté *Silene velutina*, plante endémique corso-sarde bénéficiant d'une protection nationale a été présentée dans l'émission Des racines et des ailes sur France 3.



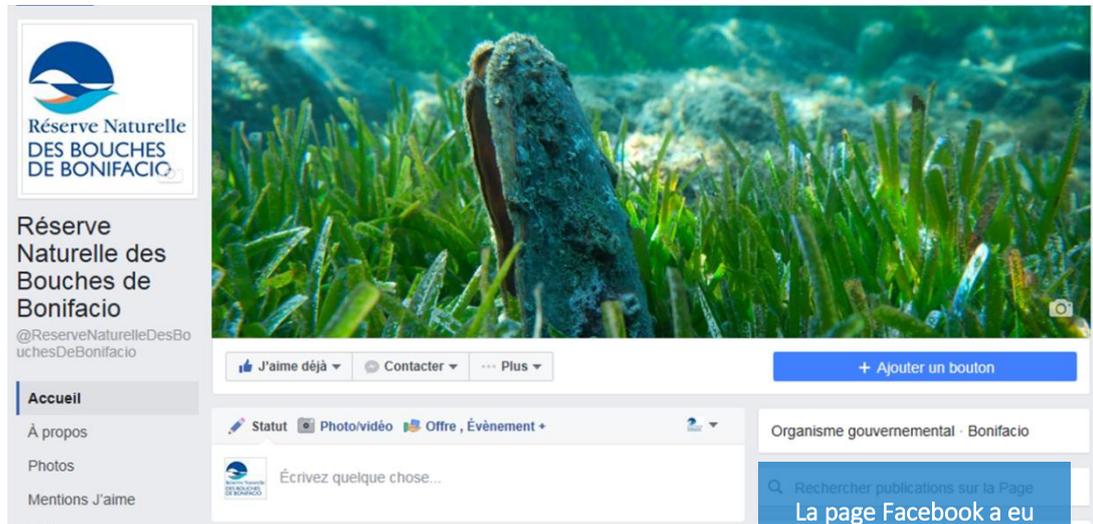
La [fréquentation du site internet www.rnbb.fr](http://www.rnbb.fr) est en baisse (145 000 pages vues) par rapport aux années précédentes, la communication numérique s'appuyant désormais sur [la page Facebook de la R.N.B.B.](#)

Suite à un effort sur la périodicité des publications, **le nombre d'abonnés** au fil d'actualité a connu en effet en 2015 un essor important (de 516 au 1er janvier à

plus de 1 300, dont certains institutionnels, en fin d'année). Certaines publications touchent ainsi plusieurs milliers d'internaute, principalement résidents à proximité de la réserve naturelle. A titre d'exemple, l'information la plus partagée concerne l'échouage d'un jeune rorqual. Celle-ci a touché près de **38 000**

personnes, près de 7 000 d'entre elles ayant cliqué sur l'information, 1 700 l'ayant « aimée » et 240 l'ayant partagée sur leur propre mur d'information.

Par ailleurs, la [photothèque du département](#) a été enrichie, avec un total de plus de 22 000 images référencées selon trois grandes thématiques (espèces, fonctionnement et sites géographiques).



La page Facebook a eu 258% d'abonnés en plus en 2015. La majorité d'entre eux sont résidents en Corse et ont entre 25 et 54 ans.

Accueil du public

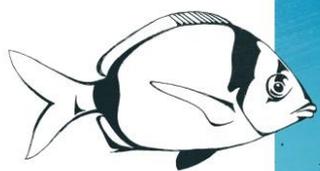
Afin de faire [un point d'information sur les sites de la R.N.B.B. et du Conservatoire du littoral](#), 10 agents saisonniers (19,5 mois) ont été affectés à l'accueil du public pour la saison estivale 2015 sur l'île Lavezzi, dans les locaux annexes de l'Office de Tourisme de Bonifacio, dans l'ancien abattoir de Campo Romanello et dans les locaux de la capitainerie de Porto-Vecchio.

Cet effort estival permet de limiter le nombre d'infractions, notamment concernant la circulation des visiteurs sur l'île Lavezzi.

Parallèlement, [dix visites patrimoniales](#) (63 visiteurs) ont également été organisées sur l'île Lavezzi pour une découverte du patrimoine naturel et culturel de l'île.

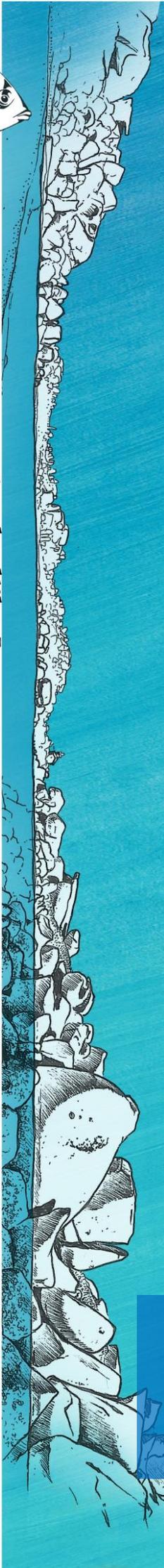
Enfin, les agents du département « E.M.L.P. » ont également participé aux « [Journées européennes du patrimoine 2015](#) », un point d'information ayant été proposé dans les sémaphores de Pertusato (le sémaphore de La Chiappa n'ayant pas été ouvert au public en raison du plan Vigipirate).

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio a également été représentée à deux réunions à l'initiative de **Planète Mer** pour la mise en place de « Biolit », programme de sciences participatives, en Corse.



Sentier

sous-marin de l'île Lavezzu Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Plus de 100 élèves (4 classes) ont bénéficié d'interventions en classe ou de sorties pédagogiques dans le cadre des **programmes pédagogiques** « Ecole de la Mer », rebaptisé « Laboratoire de la connaissance », et « Ecole ambassadrice Pelagos ». La mise en œuvre d'un programme dans le cadre du sanctuaire des mammifères marins était une première, le retour d'expérience ayant donné lieu à la publication d'un article dans le Bulletin n°13 (2016).

L'activité du **sentier sous-marin de l'île Lavezzu**, renforcée par l'embauche d'un saisonnier qualifié pour les mois de juillet et août, a permis d'accueillir **900 personnes**, dont 200 scolaires lors de 50 jours d'activité. 20 enfants souffrant d'un handicap, pris en charge dans des établissements spécialisés à Ajaccio et Bastia, ont également été accueillis sur le sentier.

Des **wingflags et une bâche** permettant de matérialiser le point de départ du sentier, réalisés en 2014, ont favorisé l'identification des agents de l'O.E.C. sur le site, augmentant ainsi le nombre de sollicitations pour des informations (1 000 personnes informées hors participants) ou des soins de premiers secours (100).

Enfin, la R.N.B.B. a participé à **diverses manifestations pédagogiques** comme le « Forum des métiers » à Porto-Vecchio (10 mars, 6 collèges participants), « Vita Marinu » organisé par le lycée agricole de Sartène (2 et 3 avril, 250 participants), les « Journées de la mer » organisées par le Lions Club de Sant'Amanza à Porto-Vecchio (6 au 8 octobre, 250 élèves) ou « A Festa di a Nazione » dans les collèges de Porto-Vecchio et Bonifacio (8 décembre).

RESEAUX ET COLLABORATIONS

La R.N.B.B. a également été représentée dans de **nombreuses actions à l'échelle régionale, transfrontalière et internationale**, comme par exemple :

- le soutien à l'extension du « **Réseau Caulerpes de la Région Corse** » à d'autres espèces marines allogènes envahissantes par la mise en place du « **Réseau Alien Corse** », en collaboration avec l'Université de Corse et le Comité Régional de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, cofinancé par la D.R.E.A.L. ;
- l'appui technique, dans le cadre du **Groupement Européen de Coopération Territoriale – Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (G.E.C.T.-P.M.I.B.B.)**, pour l'organisation de la première Assemblée des Membres et la mise en place des organes de gestion en collaboration avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière (M.O.T.), le suivi de l'étude économique relative au trafic maritime dans les Bouches de Bonifacio ou la poursuite des réflexions concernant les problématiques induites par la navigation dans le détroit ;

Réalisée en interne d'après les croquis paysagers d'Alain Freytet, la nouvelle signalétique du sentier sous-marin de l'île Lavezzu renforce la présence d'un point d'information au départ de celui-ci.



Réserve Naturelle
DES BOUCHES
DE BONIFACIO



Office de l'Environnement
de la Corse
Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica

- dans le cadre du réseau MEDPAN, le soutien à l'organisation de la formation des gestionnaires d'aires marines protégées (A.M.P.) sur le financement des A.M.P. qui s'est tenue à Calvi des 19 au 21 octobre, la préparation et la participation au Conseil Scientifique organisé les 22 et 23 octobre à Calvi, la proposition de contribution à l'atelier relatif au tourisme durable organisé à Sinis (Sardaigne) du 24 au 26 novembre, la préparation de l'Assemblée Générale tenue à Sinis (Sardaigne) le 27 novembre, la collaboration à de nombreux projets (dont CAPITAL-MED relatif à la contribution des espaces protégés côtiers et marins et des zones humides littorales au développement socio-économique des territoires en Région P.A.C.A. et en Méditerranée) et la participation à divers questionnaires techniques ;
- sur sollicitation du C.A.R./A.S.P. de Tunis et afin de reconduire le statut d'A.S.P.I.M. de la R.N.B.B., suite à l'envoi en 2014 du formulaire de révision complété au Point Focal National (M.E.D.D.E.), l'accueil d'une délégation d'experts mandatés pour contrôler *in situ* le travail réalisé (réunion le 31 mars 2015 à Bonifacio) ;
- des réunions avec l'U.N.E.S.C.O. axées sur l'éventuelle candidature des Bouches de Bonifacio au patrimoine mondial.